

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Alain VIOLET.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous démarriions cette séance du Conseil municipal, tout d'abord, par l'appel. Qui le prend ?

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Florent,

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Appel.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci, Florent. Je vous propose de désigner les secrétaires de séance. Pour la majorité, Aurélie VILLENEUVE et M. BOUCHARLAT pour l'opposition.

Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

Avant de débuter cette séance, mesdames et messieurs, je vais vous inviter à observer une minute de séance, à la fois pour notre ami Robert BOSCA qui a été conseiller municipal adjoint ici, dans cette Commune, mais également en mémoire de Samuel PATY et de Dominique BERNARD. Je vous propose que nous nous levions.

Une minute de silence,

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie. Tout d'abord, avant d'attaquer nos sujets, je voulais avoir un petit mot.

Mesdames et messieurs, chers collègues, permettez-moi ce soir en ouvrant ce Conseil municipal de rappeler que la République prend toute sa force et sa pleine mesure dans nos communes. C'est ici, ici même, à l'échelle locale, que s'exerce au quotidien la démocratie la plus complète, celle qui est proche des citoyens.

Heureusement, slogan désormais célèbre, il y a les communes, les maires et les élus de terrain. Face aux crises répétées à une instabilité politique nationale qui semble devenir et s'inscrire comme la norme, il reste cet ancrage solide, des femmes et des hommes engagés qui connaissent leur commune, qui connaissent leurs habitants et qui agissent quotidiennement avec constance et le sens des responsabilités.

Mesdames et messieurs, c'est cette proximité, cette connaissance fine du territoire et cette capacité à agir qui font la force de notre République.

Je vous remercie.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 JUIN

MONSIEUR LE MAIRE

Nous allons donc enchaîner avec l'adoption du compte rendu de la séance du 26 juin 2025. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions autour du sujet ? Pas de questions, pas d'intervention. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Ensuite, nous avons notre compte rendu de délégation et un certain nombre de questions de l'opposition. Je vais vous laisser intervenir sur vos questions.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mesdames, messieurs, bonsoir. Sur ce compte rendu de délégation, il y a plusieurs lignes sans montant et sans date. Donc, nous avons des questions par rapport au budget estimatif des voyages qui sont annoncés. Au vu du nombre de voyages prévus, est-il envisagé une politique voyage pour les déplacements des élus, et pouvons-nous avoir un compte rendu des voyages d'études ?

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous remercie de la question. Permettez-moi de vous le rappeler, vous avez simplement commis deux petites erreurs dans la formulation de votre question. La première, simplement une question de forme, concerne la désignation de vos références que je me permets de corriger pour vous. En effet, la décision 176 se rapporte au logement d'urgence, mais je pense que vous l'avez confondue avec la 178.

La seconde observation que je me permettrai de faire, elle porte sur le choix des mots. Dans ce monde qui autorise la distorsion de la réalité, permettez-moi tout de suite de reprendre un propos quelque peu insincère qui laisserait penser que les élus voyagent, car il ne s'agit pas de vacances, mais bien sûr de temps de rencontres institutionnels et partenariaux. Notre présence est souhaitée et présente un intérêt pour notre Ville afin bien sûr de ne pas rester isolée des réseaux d'influence, de réflexions et d'initiatives.

Quant aux décisions 177 et 178, elles concernent donc le congrès des maires. Comme tous les ans, Laurence MOULIN, ma première adjointe et moi-même assisterons donc, comme on le fait depuis des années, au congrès des maires qui a lieu la troisième semaine de novembre. Un congrès, dois-je le rappeler ici, qui est organisé par l'Association des maires de France qui regroupe les 34 800 maires de France et à laquelle bien entendu la Ville de Corbas adhère depuis très très longtemps. C'est bien sûr une occasion qui nous permet d'échanger très directement avec nos homologues qui, comme nous, sont en responsabilité. C'est un lieu où on approfondit, où on échange, on partage, où il y a quelques singularités. Et on forme des propositions communes dans un contexte où nos concitoyens attendent, on le sait et on le sait très fort, attendent beaucoup des pouvoirs publics de proximité.

Je porte la voix de la Ville dans une séquence où le bloc local apparaît comme les vecteurs... le vecteur pardon de solutions face aux défis nationaux et je viens de l'évoquer. Et c'est aussi, on le sait, un temps fort, pour les communes. Mais bien entendu, vous me connaissez, je ne voudrais surtout pas que Corbas soit laissée à la marge de ces débats. Nous continuerons donc avec Laurence MOULIN, ma première adjointe, à nous impliquer personnellement dans tous ces échanges.

Pour les décisions qui suivent, donc les décisions 180 et 181, donc c'est une invitation à la remise du label des Villes actives et sportives à laquelle participera Yves MONTANGERAND, et moi-même, fin octobre. Vous vous doutez que je suis fier, avec mon conseiller délégué aux sports, Yves MONTANGERAND, que la Ville de Corbas soit labellisée Ville active et sportive. Il n'y en a pas beaucoup en France, il n'y a pas beaucoup. Et donc, nous sommes invités par l'organisation avec Yves à la réception pour la remise de nouveaux lauriers. Mais au moment où je vous parle, je ne peux pas encore vous dire quel en est le résultat.

Mais néanmoins, cela me permet de vous rappeler tout le travail partenarial qui est réalisé par l'ensemble des élus et des bénévoles, des associations en faveur de la cohésion sociale et locale. Ce label, chacun le sait, récompense un engagement sans faille, et c'est une réalité ferme ici à Corbas, en faveur de la vie associative, un soutien qui est à la fois financier, matériel et bien sûr humain. Et nous aurons l'occasion de parler aussi, plus tard, de notre nouvelle salle d'entraînement, qui vient compléter cette offre, qui permet à nos habitants de cultiver notamment, bien sûr, leur santé et leur très bonne santé physique et de faire briller la Ville par leurs performances sportives.

Concernant la décision 129, on parle d'un séminaire Info-Jeunes auquel assistait mon adjoint, Dominique BABE, début juin, mais je laisserai le soin à Dominique de vous répondre dans quelques instants.

D'une manière générale, vous le savez, la loi prévoit la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des élus dans le cadre d'un mandat spécial. La décision doit nécessairement être prise avant le déplacement. Seulement, dans les faits, comment ça se passe ? Les élus ont le choix de faire prendre en charge les frais directement par bon de commande du service financier quand les prestataires acceptent ce principe ou pour une prise en charge. Alors, vous le savez, vous parlez de la politique, il s'agit de billets de train, d'une ou parfois deux nuitées d'hôtel et de petit-déjeuner, car souvent les déjeuners sont fournis – chacun le sait quand il a assisté à un congrès – par les congressistes.

Voilà, c'est simplement comme cela que ça se passe, pour quelques déplacements, où on en est, et c'est vraiment très peu à l'échelle de la Ville de Corbas.

Sachez également que l'association Anticor sollicite plusieurs fois par an nos états de frais que nous transmettons en toute transparence. Je veux dire ici que nos élus font preuve d'une très grande responsabilité dans ces dépenses qui sont bien sûr – et c'est la règle à Corbas – parfaitement contrôlées. Et dans le contexte qu'on connaît, ô combien agité, que nous connaissons, il y aurait même une tendance à ne pas se faire rembourser du tout et à prendre en charge eux-mêmes leurs propres dépenses personnelles. Ce qui, on en convient tous, n'est pas normal.

Je précise enfin qu'à Corbas, nous n'avons pas délibéré pour l'octroi de frais de représentation. Nous payons donc nos tenues, et c'est mon cas, contrairement à certaines communes où certaines libertés ont été prises avec ce genre de principe.

Voilà, sur les décisions qui mettaient... où j'avais un certain nombre de questions, les réponses que je vous apporte.

MADAME DOMINIQUE BABE

Vous aviez posé une question concernant mon dernier déplacement en juin dernier aux rencontres régionales du réseau Info Jeunesse. Donc, il portait effectivement sur le réseau Info Jeunesse. Il était sur la thématique de l'intelligence artificielle. Donc là, pour le coup, nous avons voyagé ni en train ni en avion, mais en covoiturage avec l'agent qui est en charge de cette mission au sein de la collectivité. Donc, voilà.

Euh... Comme je peux faire réponse à toutes vos questions concernant mes déplacements, eh bien, on y va, et M. le Maire l'a rappelé, pour le contenu, pour partager, pour échanger avec nos collègues, avec les professionnels qui sont en charge de ces thématiques, et pour après servir au mieux les intérêts et la politique de la Commune.

Donc, voilà en ce qui concerne Ardes-sur-Couzes. C'était très intéressant. Moi qui ne connaissais pas ou peu le fonctionnement de l'intelligence artificielle, ça a permis d'éclairer un petit peu ma lanterne et d'en savoir un peu plus. Voilà en ce qui concerne mon déplacement dans le cadre de mon mandat à Ardes-sur-Couzes.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Dominique. Je vous laisse pour la question suivante.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

La question suivante porte sur le salon des maires. Donc, M. le Maire et Mme MOULIN y assistent. Un membre de notre groupe peut-il bénéficier de l'accompagnement de la Municipalité pour y assister ?

MONSIEUR LE MAIRE

J'ai envie de vous répondre que les deniers publics n'ont pas vocation à... à prendre en charge les frais de déplacement d'un groupe ou d'un parti politique. C'est ça la règle. Non, nous nous rendrons donc avec Laurence ès qualités de maire et de première adjoint... première adjointe, pardon. Et en l'occurrence, et comme je l'ai dit précédemment, ce sont des responsabilités que nous entendons assumer nous-mêmes et que nous ne souhaitons pas déléguer eu égard à l'importance des enjeux. Merci.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Questions suivantes, 2025-DC-164, 167, 168 et 190 : est-ce que cela concerne le gymnase qui ne reçoit pas de public ? Quel est le montant initial prévu ? Quel est le montant du projet à date ? Quand est-ce que ce gymnase qui ne reçoit pas de public sera inauguré ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je vais laisser Yves MONTANGERAND répondre. Yves.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Alors, tout de suite, simplement, les 167 et 168 se rapportent à l'école Jacques Prévert et non pas...

Hors micro

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Ah, si si. Si si, c'est bien inscrit puisque moi, j'ai pu trouver les données.

Alors, ici encore, nous avons tous remarqué votre terminologie polémique qui vise à décrédibiliser les actions de la majorité conduites en faveur de la vie associative. Je rappelle que toutes nos actions auprès des associations, dont la construction de cette salle d'entraînement, nous valent pourtant le label Ville active et sportive. Non seulement nous répondons aux besoins des utilisateurs, mais nous sommes en plus reconnus et récompensés pour cela. Et comme l'a dit M. le Maire, j'espère que nous aurons encore une très très bonne nouvelle à Nice à la fin de ce mois.

Afin de rétablir la véracité des faits, je précise qu'il ne s'agit pas d'un gymnase, mais de la nouvelle salle d'entraînement qui est en cours de finalisation, qui est magnifique et fait déjà l'unanimité. Son coût initial est de 2 175 750 hors taxes. L'avenant de 6 012 € porte sur des charpentes en bois pour l'aménagement intérieur. Elle est adaptée à la pratique de la gymnastique rythmique, mais nous entendrons l'ouvrir à d'autres associations. Elle peut recevoir une jauge de 99 personnes pour des raisons de sécurité. Nous savons tous qu'un pipeline passe sous le terrain des Taillis. Et afin que nos habitants et utilisateurs puissent se réjouir avec nous de cette réalisation, nous sommes en train de chercher une date qui permettra au plus grand nombre de venir assister à l'inauguration et de découvrir son nouveau nom en codécision avec l'association.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Yves. Question suivante.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Questions suivantes, elles portent sur la 2025-DC-200 : à qui s'adresse ce projet de convention territoriale globale ? De quoi s'agit-il ? Qui en sont les bénéficiaires ? Quels sont les livrables et les modalités d'accès aux rapports ? Quels sont les honoraires de jour homme facturés ? Quand est-ce que les livrables sont prévus ? Peut-on avoir accès à la proposition commerciale du cabinet et au rapport rendu ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je vais laisser la parole à Dominique BABE. Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Alors, mesdames et messieurs, là, j'avoue que j'ai été très étonnée par cette question et la formulation, parce que si je me permets de vous rappeler, nous avons voté au mois de juin la délibération qui consistait à donner mandat à M. le Maire pour signer cette fameuse convention. Et étaient adossés à cette délibération, comme d'ordinaire, tous les documents afférents, à savoir la convention elle-même, les diagnostics de la CAF, et derrière, pardon... et avec les... bah les éléments de propositions données par la CAF, qui plus est, ce n'est pas la première fois que nous parlons de CTG puisque c'est un renouvellement, je me permets de vous le rappeler. Nous avons signé la première CTG et nous étions dans les premières... premières collectivités – je me fais aussi un plaisir de vous le rappeler – à signer ce genre de convention qui s'applique à toutes les collectivités de nos jours puisqu'elle vient en lieu et place de différents dispositifs euh qu'auparavant la CAF mettait en œuvre pour venir soutenir les collectivités. Donc voilà. Donc, ça m'a quand même un peu étonné.

Alors, certes, le document, c'était 132 pages, mais bon, on sait tout tous que dans ce genre de document, il y a beaucoup de contextes. Donc, il s'agit d'aller à l'essentiel. Donc... donc, voilà.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mais ça, il ne s'agissait pas de la proposition commerciale, ce qui a été abordé...

MADAME DOMINIQUE BABE

Alors, je permets de reprendre votre question, Mme GAUSSUIN-PISKULA : à qui s'adresse ce projet de convention territoriale globale ? C'est bien ça. Donc, je vous rappelle que nous avons... Je réponds à votre question, je ne fais que cela. Je vous rappelle que nous avons signé une délibération permettant mandat pour signer cette convention avec tous les documents afférents. Et à l'intérieur... donc je me suis reportée, moi, à ces documents, pour savoir peut-être n'étaient-ils pas clairs ni détaillés, mais je pense que vous pourriez revenir avec vos tablettes sur le précédent... précédent Conseil municipal, vous y trouverez, si jamais il vous en manque, tous les documents afférents, et en même temps les documents qui, effectivement, préconisaient, ainsi que nous l'avions envisagé auparavant, un diagnostic plus poussé concernant la jeunesse. Et donc, c'est dans ce cadre-là que nous avons initié ce diagnostic auprès d'un cabinet. Avant, nous avons fait comme nous faisons et nous pratiquons d'ordinaire, c'est-à-dire proposer le cahier des charges et la mission demandée à plusieurs cabinets, et suite aux réponses, nous avons choisi celui qui était le plus approprié à notre... à nos critères.

Donc, voilà en ce qui concerne... Donc je ne vais pas vous faire... refaire la séance du mois de juin, hein, vous avez tous les documents. Et je vous rappelle, c'est un renouvellement qui porte sur quatre ans jusqu'en 2029, qui oblige et qui va obliger la collectivité. Donc, voilà.

Vous demandiez aussi : de quoi s'agit-il, la convention territoriale globale ? Qui en sont les bénéficiaires. Eh bien, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre en cohérence les actions qui sont menées par la collectivité dans un souci de plus de partage, d'échanges entre les services en action et les publics concernés, à savoir les familles corbasiennes.

Concernant le rapport que vous évoquez, ainsi que je vous l'ai dit, il était préconisé dans le diagnostic, dont vous avez eu connaissance et que nous avons porté à la connaissance des cabinets que nous avons sollicités. Voilà, il servira de support pour initier une meilleure... une nouvelle politique et améliorer le service que nous portons au sein de nos services jeunesse. Nous ou pour le futur, quoi.

Alors, vous demandiez quels sont les honoraires. Alors, ce que je vous ai dit, les honoraires, bah, la convention... enfin, le diagnostic s'élève aux environs de 30 000 € et une grosse partie, du fait de la signature de cette convention, sera financée par la CAF, nous espérons à hauteur de 50 %.

Les résultats... enfin, le livrable, ainsi que vous le nommez joliment dans votre question, le livrable sera fait et donné aux alentours de la fin du premier trimestre 2026, voire début, et en fonction de cela, bah le reste sera initié. Voilà. Donc, je n'ai pas plus de précision à vous faire.

Hors micro

MADAME DOMINIQUE BABE

Mais non seulement, nous avons donné mandat à M. le Maire au mois de juin pour pouvoir signer cette convention qui a été signée dans la foulée, donc avant l'été 2025, pour quatre ans. Donc, voilà. Donc, nous en avons parlé assez souvent. Donc, vraiment je vous le répète là, quand j'ai lu la question, je me suis dit : là...

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

...il y a un problème,

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, question suivante.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Question suivante, 2025DC202, qui se rapporte à l'accompagnement à la démarche Ville amie des aînés. Donc, c'est une dépense d'environ 20 000 € pour accompagnement à la démarche Ville amie des aînés. Pouvez-vous nous indiquer et nous détailler de quoi il s'agit et pouvons-nous avoir accès à ce document ?

MONSIEUR LE MAIRE

Dois-je vous le rappeler, c'est une très très belle démarche, on en est très fier. Et je vais laisser la parole à Christine NONY. Christine.

MADAME CHRISTINE NONY

Merci. Alors, l'obtention du label Ville amie des aînés. Alors, pour mémoire, je rappelle à mes collègues de l'opposition que nous avons ici même, en Conseil municipal du 27 mars dernier et lors de la commission qui a précédé ce Conseil municipal, nous avons abordé ce sujet et nous avons adopté à l'unanimité notre engagement dans l'obtention de ce label en adhérant au réseau francophone des villes amies des aînés.

Alors, de quoi parle-t-on ? Label Ville amie des aînés, il s'agit tout d'abord d'une démarche promue par le réseau francophone des villes amies des aînés qui est complètement publique et consultable sur le site de l'association. Pour rappel, l'association est d'intérêt général. Le label exige la prise en compte du vieillissement dans l'ensemble de nos politiques publiques. Il s'agit d'une démarche tout à fait classique dans ses étapes. Premièrement, on élaboré un état des lieux. Deuxièmement, on fait un diagnostic partagé. Et en troisièmement, on définit les plans d'action. Tout cela est organisé sur la forme... sous forme d'ateliers ou de séminaires et puis se déroule sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Pour financer la démarche, donc en effet, nous sommes subventionnés à 100 % par le réseau francophone des villes amies des aînés. Et en phase avec la commande publique, nous avons mis en concurrence plusieurs prestataires qui nous proposaient en fait une assistance à maîtrise d'ouvrage. En gage de qualité, tous les prestataires qui ont été mis en concurrence étaient agréés par le réseau francophone Villes amies des aînés. Et après analyse, nous avons retenu le prestataire, le candidat qui avait le plus d'expertise et d'expérience dans la démarche. Il s'agit du cabinet d'études Generacio.

Donc actuellement, ce cabinet d'étude est en train d'arrêter le déroulement des séances de travail avec les services municipaux. Et il s'agit d'une démarche participative qui a vocation à impliquer l'ensemble des acteurs locaux. Donc, ça, c'est très important parce qu'il y a à la fois des associations qui sont sollicitées, des habitants, des partenaires, des services municipaux, des institutions. Et c'est vraiment à visée d'intégration du vieillissement dans la conception même de nos politiques publiques.

Donc, en fin de... de process, nous serons audités par un cabinet indépendant afin de nous situer sur une échelle de progression et nous mettrons en application le plan d'action qui résultera de cette démarche participative. Cette démarche de labellisation permettra à Corbas de mieux répondre au défi de demain, et ce défi, nous le connaissons tous, c'est la transition démographique. Et puis, cette démarche permettra aussi de mieux vivre au sein de nos territoires.

Alors, pour votre information, certaines villes sont déjà dans cette démarche. Je peux citer : Saint-Priest, Décines, Lyon, Tassin, Vaulx-en-Velin, Limonest, Genas.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Merci, Christine, pour cette présentation.

Je vous propose qu'on avance dans le Conseil municipal. Et donc, un sujet, solidarité en faveur des communes sinistrées de l'incendie...

Hors micro

MONSIEUR LE MAIRE

Ah il y a encore une question. Pardon. C'est pour Christiane. Christiane, j'avais oublié ta question. Je vous laisse la parole pour la question.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On avait une dernière question, c'était sur la 2025-DC-210, formation à l'analyse de la pratique managériale. À qui cette formation est-elle adressée ?

MONSIEUR LE MAIRE

Et donc, je laisse la parole à Christiane PUTHOD qui va vous répondre.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

L'analyse de la pratique est utilisée par les services de la Ville et notamment l'action sociale pour prévenir les risques psychosociaux et psychologiques induits par des fonctions qui engagent fortement la relation humaine. On reçoit des gens avec des parcours de vie, et donc c'est quelquefois très difficile, quelquefois très douloureux.

Ces formations sont animées par des psychologues. Les séances sont collectives. Elles s'organisent entre pairs, salariés et cadres, qui partagent leur expérience pour que chacun puisse prendre un peu de distance. Elle présente un intérêt capital pour la santé de nos agents, la santé psychologique aussi. On peut parler là de pairs-aidants en quelque sorte. Et ce n'est pas la première formation que nous faisons et nous en faisons régulièrement.

Merci de votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci pour cette réponse.

SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES DE L'INCENDIE DES CORBIÈRES

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, je propose qu'on passe donc au point suivant où là encore la Ville de Corbas exprime sa solidarité comme elle le fait à chaque fois qu'il y a une catastrophe. Donc, le sujet, solidarité en faveur des communes sinistrées de l'incendie des Corbières.

Vous savez, le 5 août dernier, un incendie d'une intensité incroyable s'est déclaré à Ribaute dans l'Aude parcourant près de 17 000 ha. L'incendie a ravagé le massif des Corbières provoquant, dans 15 communes audoises, une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique incroyable.

Face à ce drame, l'Association des maires de l'Aude, soutenue par l'Association des maires de France, a mis en place un fonds de soutien de solidarité dédié aux communes sinistrées.

Je vous propose donc sur ce principe de solidarité qui nous anime que notre Commune apporte son soutien et sa solidarité aux communes amies de l'Aude touchées par ce sinistre.

Mesdames et messieurs, je vous propose que nous mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie de cette belle unanimité.

ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS GARCIA – AVENUE SALVADOR ALLENDE ET RUE DU CHAMP BLANC

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant : échange le terrain avec les consorts Garcia, avenue Salvador Allende et rue du Champ Blanc. Et je précise qu'il y aura deux interventions : l'opposition et Renaissance.

Eddie, s'il te plaît. Eddie BREVALLE.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Peut-être pour ceux qui sont dans la salle, est-ce qu'on pourrait mettre la diapo du plan de masse, s'il vous plaît ?

Donc, la Commune a récemment acquis par préemption un terrain qui est situé au 14 rue du Champ Blanc, que vous allez pouvoir voir apparaître derrière nous, pour une superficie totale de 1 855 m². Cette acquisition a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet de logements intergénérationnels. Afin de faciliter l'accès au terrain et de conforter ainsi cette opération, il a été envisagé de procéder à un échange de terrain avec la propriétaire du terrain juxtaposant celui-ci, donc Mme GARCIA, résidant au 14 b rue du Champ Blanc.

Il s'agira donc de lui céder environ 165 m² de notre parcelle, que l'on peut voir en haut en jaune, correspondant à une voie d'accès pour un montant de 15 700 € hors taxes, conformément à l'évaluation faite par les domaines. Et en contrepartie, en ce qui concerne la Ville, d'acquérir auprès de Mme GARCIA une autre parcelle, dont elle est propriétaire, d'une superficie de 256 m², que vous voyez sur cette diapo en bleu, située donc au nord, et ce, pour un montant de 90 700 € hors taxes.

Cette transaction implique donc pour la Commune un versement d'une soultre de 75 000 € à l'attention de Mme GARCIA. Cet échange nous permettra ainsi de disposer d'un terrain d'assiette plus cohérent et plus adapté à la future opération de logements sociaux intergénérationnels.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous laisse intervenir ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui. Merci, M. le Maire. Une intervention puisque nous comprenons que cette opération vise à la création de logements sociaux, mais malgré nos demandes en commission et lors de précédent Conseil municipal, aucune information claire n'a encore été donnée sur le projet. Alors, on se demande s'il s'agit d'une réhabilitation ou d'une extension ou d'une démolition suivie d'une construction neuve, comme ça se fait souvent sur la commune. Et puis, ce serait bien de répéter aux Corbasiens qui nous écoutent à

quoi ils doivent s'attendre en termes de limites de hauteur qui sont données par le PLU-H dans cette zone et ce qui va être prévu pour ce bâti. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, tu veux apporter un complément de réponse ?

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

C'est assez simple. De toute façon, on a un PLU-H. En effet donc, en ce qui concerne donc ce terrain d'assiette, on est un secteur pavillonnaire, donc R+1. Donc, on restera sur du R+1.

Aujourd'hui, on est sur des études d'avant-projet. Donc, vous dire aujourd'hui ce qui va en être exactement, on part plus pour la... alors, au vu du bâtiment aujourd'hui, des études sont faites. On pensait pouvoir garder ce bâtiment et le réhabiliter. Il s'avérait qu'aujourd'hui, pour des problèmes à la fois de sécurité – présence d'amiante –, désolé, mais des murs en pisé en piteux état, on irait plutôt vers une démolition pour une reconstruction d'un bâtiment quasi similaire en R+1 pouvant là y abriter, je dirais, des foyers de jeunes parce que ce sont... les typologies des logements sont des petits logements, et puis créer un petit bâtiment en rez-de-chaussée de cinq lots destinés pour nos personnes âgées du territoire de Corbas qui ont aujourd'hui du mal à rester sur le territoire, ne pouvant plus entretenir leur pavillonnaire.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vais laisser la parole à François. François.

MONSIEUR FRANÇOIS DARTIGUES

Mesdames et messieurs... mesdames et messieurs, chers collègues élus, cette présente délibération fait suite à une précédente... lors d'un précédent Conseil municipal qui avait évoqué le... l'acquisition du terrain... pour l'acquisition... l'acquisition d'un terrain pour permettre l'émergence d'un futur projet porté par la Ville. Elle concerne un échange foncier, comme vient de présenter Eddie à l'instant, et qui permet, d'une part, de supprimer une servitude de passage entre deux terrains d'une même famille en échangeant le foncier, et d'autre part, de disposer d'une assiette de terrain plus large pour le futur projet de logements intergénérationnels.

Le projet vise à réaliser une dizaine de logements locatifs en réservant des logements de type T2 et T3 en rez-de-chaussée aux seniors afin de leur faciliter les accès, et les autres logements étant affectés pour nos jeunes générations.

La population corbasienne ayant tendance à vieillir progressivement, il est important de pouvoir proposer à nos anciens un cadre de vie agréable, mais avec moins de contraintes d'entretien qu'un pavillon individuel. De même, l'offre en petits logements est assez faible sur notre commune conduisant nos enfants à déménager hors de Corbas pour pouvoir se loger à des prix raisonnables. Cette opération foncière pourra permettre de prévoir un aménagement paysager de qualité pour la résidence, dont la hauteur prévue R+1, c'est R moins de 7 m, sera équivalente aux autres maisons riveraines.

À noter que les attributions de logements seront prioritaires pour les Corbasiens et que le financement de cette subvention pour la réalisation de l'opération viendra en déduction de la pénalité SRU.

Nous, groupe Renaissance, voterons favorablement à cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, François.

MONSIEUR LILIAN MORINON

M. le Maire, je note quand même qu'un groupe politique avec un membre qui ne fait pas partie de la commission a plus d'information que nous, opposition, qui faisons partie de la commission, sur le sujet.

MONSIEUR LE MAIRE

Eh bien, vous, on vous l'a dit quand même, Monsieur.

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est quand même étonnant.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est très bien, c'est très bien. On vient de vous livrer l'information.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Et en plus, vous dites n'importe quoi. Vous savez très bien que vous ne pouvez pas réserver ces logements aux Corbasiens.

MONSIEUR LE MAIRE

Et vous avez une information qui est faite, qui est précise. Merci, François.

Je vous propose... je vous propose, M. MORINON, que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Ah. Eh bien, je vous remercie pour cette unanimité. Merci.

MAÎTRISE FONCIÈRE – ZONE DU CARREAU – ACQUISITION D'UN TERRAIN.

MONSIEUR LE MAIRE

On reste avec Eddie BREVALLE, maîtrise foncière, zone du Carreau, acquisition d'un terrain. Eddie. Je précise qu'il y a, là encore, deux interventions : opposition et Renaissance.

Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Je veux demander la même chose, s'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait mettre le plan de masse concernant donc ce rapport ?

Par une déclaration d'intention d'aliéner déposée le 27 mai 2025, la Commune de Corbas a été informée de la mise en vente d'une parcelle par voie amiable d'un terrain donc situé dans la zone du Carreau à Corbas. Ce terrain d'une superficie de 1 960 m² pour un prix proposé de 49 000 € hors taxes, soit 25 € par mètre carré. Ce prix... ce bien se trouve dans une zone destinée à accueillir des activités économiques à plus ou moins long terme. Nous avons sollicité la Métropole de Lyon qui, elle, n'a pas souhaité se porter acquéreur de ce terrain, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, elle est propriétaire de tous les terrains adjacents celui-ci que vous pouvez voir donc sur cette carte.

Hors micro

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Ah, elle y est pas encore. Je vais un peu trop vite alors.

MONSIEUR LE MAIRE

Eh bien, la voilà.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Eh bien, la voilà. Donc, nous parlons de la parcelle qui est en bleu. Et tous les terrains qui juxtaposent cette parcelle en blanc sont aujourd'hui donc propriété de Métropole, ce que je vous disais tout à l'heure, constituant donc pour la Métropole aujourd'hui donc une importante réserve foncière sur ce secteur.

Il nous paraît aujourd'hui donc pertinent que la Commune poursuive sa logique d'acquisition en consolidant cette réserve foncière stratégique afin de garantir une cohérence et une maîtrise d'un futur pour l'aménagement global de cette zone.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Interventions ? Allez-y.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Merci. Juste une précision pour l'intervention précédente. Nous avons voté pour l'échange de terrain, hein.

M. le Maire, chers collègues...

MONSIEUR LE MAIRE

Non, vous avez voté pour.

MONSIEUR LILIAN MORINON

L'échange de terrain comme il a été précisé sur la délibération.

La zone du Carreau deviendrait-elle la zone du chaos de la Métropole ? On peut se poser la question. Ce dossier illustre une fois de plus l'absence totale de cohérence stratégique de la Métropole de Lyon, dirigée par vos alliés écologistes de la majorité de Bruno BERNARD, majorité à laquelle – rappelons-le – appartiennent deux de vos propres colistiers : l'un communiste, M. HAON, absent ce soir, l'autre écologiste, Mme GIROMAGNY, présente. On sent bien que vous peinez Mme GIROMAGNY et M. HAON à défendre Corbas au sein de la Métropole.

Un jour, la Métropole achète, le lendemain, elle n'achète plus. On constitue une réserve foncière en pointillé sans vision d'ensemble. Un jour, on lance un PUP, on requalifie lourdement une impasse sans concertation. Un jour, on plante des arbres, le lendemain, on supprime des places de stationnement. Un jour, on impose une ZFE, le lendemain, on la suspend, mais entre-temps on a fait fuir les commerçants et agraver les embouteillages. Et pour compenser ces incohérences, on demande maintenant aux Corbasiens de venir au secours de ce bateau sans cap en rachetant une parcelle que la Métropole ne veut plus acquérir.

Pour autant, nous ne ferons pas, l'opposition, obstacle à cette acquisition. Refuser, ce serait laisser repartir dans le domaine privé un terrain situé au cœur d'un secteur dont le pourtour a déjà été acheté par la Métropole. Nous voterons donc pour cette délibération puisque c'est le propriétaire qui propose la vente et que cette opération permet de consolider la maîtrise foncière de la Commune dans la zone du

Carreau. Mais nous tenons à souligner que cette décision n'efface pas le fond du problème, l'absence de stratégie d'ensemble, de cap et de cohérence dans la politique d'aménagement menée par la Métropole, politique dont les Corbasiens paient aujourd'hui le prix.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie. François.

MONSIEUR FRANÇOIS DARTIGUES

Cette présente délibération est une opportunité foncière où la Commune a choisi d'acquérir ce terrain afin d'éviter qu'un autre acquéreur se positionne. Le but étant de disposer de plus de marge de manœuvre publique pour favoriser le développement économique sur le long terme. Pour rappel, la Métropole a précédemment acquis la plupart des terrains environnants afin de permettre à long terme le développement d'activités économiques, mais n'a pas choisi d'acquérir cette parcelle.

À noter que dans le même secteur, lors de la révision du PLU-H n° 4, il y a eu une extension du zonage économique industriel permettant d'entrevoir à moyen terme un débouché de la rue du Carreau vers la rue du Dauphiné, ce qui pourrait soulager grandement la route de Lyon du fort trafic de poids lourds.

Donc, nous, groupe Renaissance, voterons favorablement cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

EMPLOI-RENOUVELLEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, je vais laisser la parole à Florent RIVOIRE : emploi, renouvellement du fonds d'aide aux jeunes 2025.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Bonsoir à tous. Pour rappel, ce fonds qui existe depuis 2005 a pour objectif d'aider financièrement les jeunes Corbasiens de 18 à 25 ans en faveur de leur insertion sociale et professionnelle pour leur autonomie. Ces jeunes sont suivis dans le cadre de leur parcours d'insertion par un référent de proximité Mission locale, CCAS ou éducateurs. Il faut préciser que les jeunes ayant un statut d'étudiant, scolaire ou bénéficiant de minima sociaux ne sont pas concernés.

Le FAJ peut intervenir dans les domaines suivants : alimentation, santé, culture, mobilité, logement, dépenses liées à l'entrée dans un emploi ou à une formation, dépenses liées à des frais d'inscription à un concours permettant d'accéder à une formation qualifiante. La Métropole avait... a voté – pardon – le 7 juillet dernier une participation de 1 500 € pour alimenter le fonds d'aide aux jeunes de Corbas. Comme chaque année, la Ville se propose de doubler cette somme, ce qui porterait la somme globale à 3 000 € et qui serait ainsi versée à la Mission locale, gestionnaire du fonds pour le territoire de Corbas.

La convention... la signature de la convention intervient systématiquement et de façon tardive, car nous ne pouvons pas délibérer avant que la Métropole ne délibère elle-même et elle a délibéré le 7 juillet dernier.

Petits éléments de bilan. Pour l'année 2024, nous avons en commission été amenés à traiter six demandes. Les six demandes ont été acceptées : 200 € au titre de soutien à l'assurance habitation, 332 € au titre d'aide à la formation, 400 € au titre d'aide au transport, 300 € au titre d'aide à l'achat de petits matériels et deux aides au financement de permis de conduire. Soit un total de 900 €.

Soit un montant total dépensé au titre des aides pour 2024 de 1 132 €. Un reliquat est donc constaté au titre de l'exercice 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie. Je pense qu'il n'y avait pas de questions particulières.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat jointe au rapport, de décider que cette convention annuelle ne pourra être renouvelée que de façon expresse, de dire que la gestion financière des fonds sera réalisée par la Mission locale Rhône sud-est et enfin de dire que les montants de recettes et de dépenses seront imputés au budget principal tel que décrit au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Gardez les mains levées là, s'il vous plaît. M. MORINON, votez avec nous. Alors, qui s'abstient ? Très bien. C'est bon. Vous avez pu noter ? Merci.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MOYENS PICS (PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE)

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, je vais laisser la parole à Éric MAILLET, convention de mise à disposition des moyens du plan intercommunal de sauvegarde. C'est une mutualisation des moyens. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Mesdames et messieurs, bonsoir. Donc, pour rappel, sur Corbas, nous avons ce qui s'appelle un PCS, un plan communal de sauvegarde. Donc, c'est un outil de gestion de crise pour organiser la protection et l'assistance des populations en cas de situation exceptionnelle, type catastrophes naturelles, accidents industriels, etc. Et là, le contexte de cette délibération, c'est que dans le cadre de la loi dite « Matras » du 25 novembre 2021, la Métro- ... la loi impose à la Métropole de Lyon de mettre en place cette fois un PICS, un plan intercommunal de sauvegarde, et ce, avant le 26 novembre 2026. Donc, il s'agit d'un dispositif complémentaire qui prépare et organise cette fois la solidarité intercommunale en situation de crise, encore une fois, pour les missions de protection de population.

Donc, la Métropole de Lyon propose une convention visant à formaliser cette coopération intercommunale en facilitant la mise à disposition des moyens matériels ou humains entre les communes de la Métropole évidemment. Cette convention est prévue pour cinq ans, tacitement reconductible. Je précise que le prêt de matériel est consenti à titre gratuit à l'exception des frais remboursables.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions particulières. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Compte tenu de l'intérêt d'organiser un mécanisme collectif de solidarité entre les villes de la Métropole en cas de crise, je vous propose donc d'approuver le dispositif de mise à disposition décrit par la convention jointe au rapport et d'autoriser M. le Maire à signer la convention finalisée, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION DE FOURRIÈRE – ANNÉE 2026 ET 2027

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Éric MAILLET, et Société protectrice des animaux, convention de fourrière pour les années 2026 et 2027. Je précise qu'il y a une intervention de l'opposition. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Donc, pour cette délibération, il s'agit effectivement de voter la reconduction de la convention qui existe déjà entre la Commune et la SPA pour tout ce qui est ramassage d'animaux errants ou morts sur la voie publique.

Pour donner quelques informations statistiques, sur les deux exercices 2023, 2024, il y a eu 13 animaux de ramassés, 9 chiens et 4 chats.

Alors, cette convention donc détermine... est appuyée sur un montant forfaitaire d'une indemnité pour la réalisation. Donc, celle-ci est calculée sur la base de 90 centimes par habitant. Je précise qu'elle était à 80 centimes sur la convention biennuelle précédente. Et ce qui porte au nombre d'habitants à 10 152,90 € pour 2026 et 2027.

Je précise aussi que cette convention reconduit trois services associés gratuits qui sont relatifs à la prévention, au traitement de la maltraitance animale et à la capture des chats pour stérilisation. À ce... à ce titre et pour ce dernier point, je me permets de laisser la parole à ma collègue Véronique qui peut préciser des éléments relatifs à la capture des chats, en son titre, si je puis dire, en son rôle de référente au bien-être animal. Véronique.

MONSIEUR LE MAIRE

Véronique.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Oui, je vais compléter sur ce sujet du bien-être animal et des chats errants. Bien sûr, nous aimons tous ce félin domestique, mais parfois certains errent dans nos espaces urbains, trouvent des solutions de restauration en *open-bar* et naturellement se reproduisent. Et à savoir, un couple de chats peut engendrer pas moins de 20 000 chatons en quatre ans. 20 000.

Brouhaha

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Bien nourris, ça se reproduit plusieurs fois sur une année. Et une portée, c'est pas juste un chaton.

Notre attention était attirée sur la problématique de la – je dirais, entre guillemets – prolifération des chats errants, puisque c'est une thématique sur laquelle il y a de la législation et que l'on peut retrouver sur notre Commune. Alors ces chats peuvent entraîner des nuisances pour les habitants, des problèmes sanitaires, des souffrances animales. Je vous rappelle que ce félin reste un chasseur, prédateur de reptiles et d'oiseaux, dont certains sont en voie de disparition. Il est donc important de réguler sa population.

Pour y contribuer, la loi nous donne la possibilité – j'ai été un peu fort – et parfois la responsabilité d'agir notamment par la capture, la stérilisation, et l'identification de ces animaux en partenariat avec des associations. Ces actions sont déjà mises en place avec succès dans de nombreuses communes, dont certaines sont nos voisines. Elles permettent de limiter les naissances, d'améliorer la cohabitation avec les riverains et surtout de respecter, je le répète, le bien-être animal.

Eric nous propose de conclure cette convention avec la SPA qui fait partie de nos obligations. Et je vous annonce que nous la prolongerons en mobilisant le Grand Lyon et l'association Chat-Manne que nous avons la chance d'avoir, de compter au nombre de nos associations locales et qui s'investit en fait sur cette problématique. Donc, il nous reste à articuler les acteurs... tous ces acteurs et de finaliser ce projet. Je vous remercie.

Eric.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous laisse intervenir.

MONSIEUR DIOT

Messieurs, mesdames les élus, bonsoir, messieurs et mesdames présents dans le public également, et ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux aussi. Merci pour cette précision, Mme GIROMAGNY, concernant la prolifération des chats. Donc, un couple, 20 000 chatons en quatre ans, il y aura donc bientôt très rapidement plus de chats que d'électeurs à Corbas.

La gestion des animaux errants n'est pas un sujet secondaire. C'est une question de salubrité, de sécurité publique et de dignité pour les habitants comme pour les animaux concernés. Le renouvellement de la convention avec la SPA est donc en soi une bonne chose. Mais à quel prix ? La SPA propose un service de fourrière 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour la modique somme de 0,90 € par an par habitant, donc 10 000 €... 10 152 € par an à la charge de la Ville de Corbas. Jusque-là, tout cela semble sérieux.

Mais en lisant la convention, on découvre une clause qui fait un peu grincer les dents ou des crocs. La SPA n'interviendra que sur réquisition des services de la Ville, et là, c'est le bug, car les services de la Ville, tout comme la police municipale, sont fermés le soir et le weekend. Autrement dit, nous avons payé pour un service disponible 168 heures par semaine alors que les habitants ne pourront y faire appel que 50 heures par semaine. Le reste du temps, silence radio. C'est comme appeler un taxi dans le désert, ça sonne, mais personne ne vient. Cherchez l'erreur ou plutôt cherchez les 7 000 € de trop payés sur nos impôts.

Samedi dernier encore, des Corbasiens ont vécu cette absurdité en direct, un pitbull échappé errait dans un lotissement. Appel à la police municipale, pas de réponse, on était samedi. Appel à la SPA, refus d'intervenir sans réquisition officielle des services de la Ville de Corbas. Résultats : des enfants apeurés et des habitants livrés à eux-mêmes à rechercher les éventuels propriétaires et une solution pour sécuriser cet animal.

Le juste prix de ce service, si l'on tient compte des horaires réels d'accessibilité, serait donc plutôt proche de 3 000 € que de 10 152 €. Et pendant ce temps, ce sont encore les particuliers et les associations que

vous venez de citer qui doivent se substituer à la Ville pour une compétence qui relève clairement du domaine communal et qui est déjà financée par nos impôts.

Même scénario pour la stérilisation des chats errants, dont la population explose. Les services municipaux orientent encore trop souvent vers une association locale qui ne touche que 500 € de subventions et qui est en grande difficulté financière par les traitements qu'elle opère sur ses propres besoins. Cette somme permet de stériliser, les 500 € de subvention, environ trois chats par an, trois pour toute la Ville.

Il est temps que la Ville assume ses compétences et arrête de jouer à chat perché avec ses responsabilités. Cette nouvelle convention doit être associée à des services municipaux disponibles et soutenus par leurs élus. Sans cela, la SPA ne sera pas sollicitée. Nous paierons pour rien et quelques Corbasiens et associations devront pallier sur leurs finances personnelles au manque de considération de la Municipalité. Il faudra donc rappeler aux services de la Ville de bien orienter vers la SPA et non vers nos associations.

Donc, nous voterons pour cette délibération, mais nous serons extrêmement vigilants quant aux engagements réciproques contenus dans cette convention entre la Ville et la SPA. Il est urgent que les Corbasiens cessent de pallier les carences d'un service public qu'ils financent déjà. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Éric peut apporter un élément de réponse. Ce que vous affirmez, c'est faux, mais bon.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Alors, sur la deuxième partie, je ne suis pas forcément expert de l'association à laquelle ça pourrait être réorienté, mais je pense, si c'est le cas, effectivement, il n'y a pas de raison effectivement, le service public de la Mairie peut très bien prendre en charge et faire la coordination avec la SPA. Je me permets de répondre surtout sur la première partie de l'intervention.

J'entends, voilà, j'entends l'anecdote et puis le petit message sous-jacent politique, il n'y a pas de problème, je le prends. Il n'empêche que si réellement il y avait danger dans l'exemple pris, le 17, ça fonctionne toujours. Il y a un téléphone qui sonne. Le 17 fonctionne toujours et je précise quand même que quand la police municipale ne travaille pas, celle-ci est d'astreinte. Si la situation avait dû se présenter ou du moins si le 17 a été fait, les gendarmes auraient pris, comme ils le font à chaque fois, coordination avec la police municipale, et l'affaire aurait traité samedi, même si la police municipale ne travaille pas.

MONSIEUR LE MAIRE

Et je précise même qu'elle a repris contact, bien sûr, et c'est comme cela que ça se passe, avec l'élu d'astreinte. Voilà. Voilà comment ça se passe. Donc, c'est géré, il n'y a pas de souci là-dessus.

Très bien. Pas d'autre intervention ? Je vous propose, mesdames et messieurs, que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

CONVENTION UNIQUE RELATIVE AU DISPOSITIF DE SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (SAID) ET DE GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET DES ATTRIBUTIONS 2025-2031

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, sujet suivant, je vais laisser la parole à Christiane PUTHOD : convention unique relative aux dispositifs de service d'accueil et d'information des demandeurs et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions pour la période allant de 2025 à 2031. Christiane.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Merci, M. le Maire. Chers collègues, chers citoyennes et citoyens qui sont... participent au Conseil municipal et puis je vais faire comme mon collègue, on va saluer la vidéo.

Ce soir, je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention unique relative au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social et à la gestion partagée de la demande de logement social pour la période 2025-2031.

D'abord, quelques chiffres. Le parc habitat de Corbas est composé à 80 % de pavillons et les 20 % restants, c'est de l'habitat collectif, privé ou public. Il y a exactement 662 logements sociaux. Il y a exactement 595 demandeurs de logement qui souhaitent habiter à Corbas, dont 237 Corbasiens. C'est précis, c'est factuel, voilà. Je voulais le faire parce qu'on se fait des tas de cirques sur le logement, etc., voilà, non, non non, non non, c'est raisonnable et voilà.

À première vue, cette délibération, alors vous l'avez sans doute lue attentivement, elle est très très importante, mais alors excusez-moi du peu, très technique. Mais derrière les chiffres et les sigles parce que c'est fait de chiffres et de sigles, il y a des visages, il y a des histoires de vie, des voisins qu'on connaît qui cherchent un logement, des amis, la famille.

Il y a par exemple Marine qui réside à Corbas depuis longtemps, dont la famille s'est agrandie forcément. Elle s'est mariée à Corbas, elle a eu un enfant, deux enfants, trois enfants. Et Marine, elle souhaiterait avoir un appartement plus grand. Vivre à cinq dans un T3, c'est pas facile tous les jours.

Il y a aussi Farid qui travaille dans la zone industrielle, qui dort à l'hôtel ou dans sa voiture et qui est en demande de logement depuis près de deux ans pour pouvoir enfin avoir une vie normale et un toit sur la tête qui soit le sien.

Il y a Émilie qui se sépare de son compagnon et qui souhaite rester à Corbas pour que ses enfants puissent continuer leur parcours scolaire.

Et puis, il y a Fatou que j'ai vue hier, aide-soignante à Corbas, dont le propriétaire veut reprendre son appartement, et c'est son droit, et qui souhaite avoir un appartement à proximité de son travail.

Et puis, je pense à Raymond, atteint d'une maladie chronique, qui espère un appartement en rez-de-chaussée pour retrouver un peu d'autonomie parce qu'il est dans un immeuble privé où il n'y a pas d'ascenseur.

Vous le voyez, derrière chaque dossier, il y a une personne, des familles. Et derrière chaque personne, il y a un droit, le droit à un toit digne, accessible et pas trop cher. Dans le contexte national que nous connaissons où l'incertitude domine, où les repères vacillent, où la parole publique est parfois discréditée, renouveler cette convention, c'est un acte fort. Renouveler, c'est choisir de maintenir la solidarité. Renouveler, c'est affirmer que localement, nous tenons nos engagements auprès des habitants.

Grâce à cette convention, nous continuons à garantir un accueil bienveillant, humain, personnalisé et accompagné. Au CCAS de Corbas, le service d'accueil où on prend du temps, où l'on écoute avant de cocher les cases de la demande de logement. C'est un lieu où il y a une main tendue et parfois ça peut suffire à redonner l'espoir. C'est aussi un partenariat très fort avec les bailleurs de notre Commune que nous connaissons tous, avec les réservataires que sont la Préfecture, la Métropole et Action Logement. Et je voudrais dire de ce point de vue que, à la question posée tout à l'heure, il y aura pas que de Corbasiens, le fait que nous ayons ces rapports privilégiés nous permet de pouvoir loger de nombreux Corbasiens, parce qu'avec Action Logement, la Préfecture et la Métropole, on travaille ensemble.

Notre participation annuelle est de 800 €. Nous faisons un choix raisonné, un choix de sens, celui d'un outil partagé, d'un logiciel commun qui fluidifie les démarches des usagers et permet à nos agents de se consacrer à ce qui compte. Ce qui compte, c'est la relation humaine, car oui, au bout du compte cela repose sur nos agents d'accueil, notre travailleuse sociale. Ce sont elles et eux qui traduisent la politique publique et des fois les arcanes administratifs en humanité, solidarité, en accompagnement et l'administration en bienveillance.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter cette délibération avec la conviction que ce soir encore, nous posons un acte de solidarité concrète et de dignité partagée. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je n'en ai pas. Pas de questions particulières. En tout cas, Christiane, merci pour cette... cette belle prise de position. Voilà. Je vous propose que nous le mettions en vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

PERSONNEL MUNICIPAL– MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, sujet suivant : personnel municipal, mise à jour du tableau des emplois. Je précise qu'il y a une question de l'opposition. Je vous propose donc de... Michel est absent ce soir, chacun l'a vu, mais voilà, je vous propose de procéder à la mise à jour du tableau des emplois.

Tout d'abord, au service Espace vert. Il s'agit d'enregistrer, d'une part, qu'un agent est parti à la retraite et est désormais remplacé par un agent de grade inférieur, et d'autre part, nous avons une promotion interne, c'est celle du chef de service qui passe technicien.

Ensuite, nous sommes à l'école de musique et nous commençons par corriger une petite erreur matérielle contenue dans une précédente délibération. La correction porte sur une demi-heure du temps de travail hebdomadaire. Donc, je vous demande de rajouter.

Ensuite, on va évoquer le départ de deux professeurs en mutation qui permet une nouvelle répartition du temps de travail des professeurs de la manière suivante : certains enseignants de l'école reprennent certaines heures, d'autres seront affectés à des professeurs en cours de recrutement, sur divers thèmes : saxo, musiques actuelles et piano jazz.

Et enfin, notre délibération prévoit la création de cinq heures de travail hebdomadaires. Deux heures de cordes, je crois qu'il y en a pas beaucoup dans les écoles de musique, c'est même assez unique, deux heures d'accordéon et une heure de musiques actuelles pour s'ajuster aux demandes des élèves. Ces heures seront financées par une demande de temps partiel d'une enseignante, et ce, pour six heures. C'est ça. Voilà.

Moi, je pense qu'il y avait une question. Je vous écoute.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Oui. Nous vous avons demandé de nous établir un état des lieux des arrêts de travail et des départs sur l'année 2025 par rapport à l'année 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. La réponse va être très claire et très courte. Vous l'avez vu, Michel est absent aujourd'hui et il prendra, je pense, le temps nécessaire lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, donc la prochaine en décembre certainement et il vous donnera à la fois les obligations et les modalités de communication de toutes les informations que vous demandez. D'ailleurs – je le précise – certaines sont contenues dans le rapport social unique joint au rapport d'orientation budgétaire qu'on voit ensemble chaque année. Et donc, tous les éléments de comparaison, tous ces points-là vous seront précisés avec la verve qu'il maîtrise parfaitement lors du prochain Conseil municipal. Voilà notre réponse.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des emplois tel que cela est prévu au rapport.

Je vous propose donc que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIGERLY – ANNÉE 2024

MONSIEUR LE MAIRE

Et on va laisser la parole à notre ami Alain LEGRAS qui va nous parler du rapport d'activité du Sigerly, et ce, pour l'année 2024. Alain, c'est à toi.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Bonjour, Monsieurs dames. Le Sigerly nous a adressé conformément à sa réglementation...

MONSIEUR LE MAIRE

Non non, c'est bon, tu peux y aller.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

... à sa réglementation ce rapport d'activité annuel pour l'année 2024. Le Conseil municipal doit prendre acte de cette communication.

Je vous informe que durant l'année 2024, le Sigerly a réalisé le remplacement de plusieurs points lumineux par la technologie LED sur 26 rues de Corbas : l'aménagement de la place Charles-de-Gaulle, les études d'exécution et l'enfouissement de la rue centrale, la route de Feyzin, le remplacement des mâts du complexe sportif des Taillis, les illuminations de fin d'année, la maintenance préventive et curative de l'éclairage public.

Pour le conseiller... pour le conseil en énergie partagé, nous avons réalisé le suivi des consommations, le suivi des contrats d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation, le groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et d'électricité, pardon.

Ce rapport ne donne pas droit au vote.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, il ne fait pas l'objet d'un vote. Il y avait à ce sujet-là, je l'ai peut-être pas précisé, une question de la part des écolos. Véronique.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Oui.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est à toi.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Le Sigerly... Merci, M. le Maire. Le Sigerly est à l'origine de l'appel à manifestation d'intérêt qui a conduit à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Parc de Loisirs. Pouvez-vous nous faire un point sur ce projet ?

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie, tu veux répondre ? Allez.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Je vais répondre sur ce projet. Alors, ce projet... pour rappeler un peu, ce projet donc se définit par plusieurs critères. La première, déjà, donc on va avoir donc une couverture partielle du parking du Parc de Loisirs pour une surface globale d'environ 2 400 m² d'ombrières, ce qui va nous permettre d'atteindre une puissance de 490 kWc, soit de générer une production annuelle d'environ 620 MWh. Ce projet s'est accompagné d'une convention d'occupation des sols validée sur 30 ans avec une redevance de 70 000 € qui sera reversée à la Commune dès la mise en service de cette installation, puis d'une redevance annuelle complémentaire à partir de la vingtième année, et ce, jusqu'à la trentième année d'exploitation pour un montant annuel de 5 500 €.

La date prévisionnelle donc de fin de chantier pour cette opération est prévue pour fin de semaine prochaine. Toutefois, la mise en service, en ce qui la concerne, sera effectuée dans un second temps puisque cette opération doit se faire par les équipes d'Enedis. Elle ne se fera qu'après vérification, une séance de contrôle et une multitude d'essais, et surtout qu'après établissement et validation du Consuel par cette même entreprise, Enedis.

Dans la programmation, il a été... il est prévu que cette mise en service se fasse donc sur le mois de décembre 2025 et ce qui nous permettra donc de déclencher en parallèle le versement de cette redevance de 70 000 € pour la Ville.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Donc, il n'y a pas de vote. Alain.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Juste un petit rappel, c'était le... la... c'était le rapport annuel 2024 et les ombrières ont été faites en 2025.

MONSIEUR LE MAIRE

En 2025. On est d'accord, mais la précision méritait puisqu'elle était de la continuité de la question.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

OK.

LE SERVICE FUNÉRAIRE – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES 2024 – ADOPTION

MONSIEUR LE MAIRE

Alain, service funéraire, rapport annuel des mandataires 2024, adoption. François, par contre, il faut que tu sortes de la salle. Merci.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

C'est bon. En 2016, nous avons participé à la création du pôle funéraire public par la souscription à son capital social. Nous détenons aujourd'hui six actions pour un montant de 240 €. La Ville a par ailleurs concédé en délégation de service public la gestion de la chambre funéraire au service funéraire qui inclut un service de pompes funèbres. Nous avons également conclu un contrat de reprise de concessions funéraires et la reprise en charge des funérailles pour les personnes indigentes.

Le pôle funéraire nous propose donc son rapport tel qu'il a été exigé par la loi. Vous pouvez constater que pour 2024 fait apparaître un résultat positif, mais le pôle doit faire face à une hausse des coûts de l'énergie, une augmentation significative des charges et d'amortissement liés aux travaux importants et à la féroce concurrence du secteur privé.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a des questions ? Pas de questions particulières ? Alain.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de donner acte de la production du rapport annuel... d'information annuelle du pôle funéraire public de la Métropole de Lyon, de se prononcer sur le rapport au titre de l'année 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – LE SERVICE FUNÉRAIRE – GESTION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE ET DE L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES – VALIDATION DU RAPPORT 2024 DU DÉLÉGATAIRE

MONSIEUR LE MAIRE

Alors, délégation... oui, François reste dehors, délégation de service public, le service funéraire, gestion de la chambre funéraire et de l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres, validation du rapport 2024 du déléataire. Alain LEGRAS.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Pour rappel, la Ville a consenti aux services funéraires la gestion de notre chambre funéraire par délégation de service public. Le règlement exige que le délégataire présente son rapport de gestion de la commission consultative des services publics pour l'année de ce... pour l'année dernière, ce qui a été réalisé le 5 septembre dernier. La commission n'a mis aucune remarque et a donné un avis favorable sur la délégation. La comptabilité du funérarium de Corbas est excédentaire financièrement sauf après imputation des frais de siège.

Ce rapport ne donne pas au vote.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, une précision, ce rapport ne donne pas lieu à un vote. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions particulières. Merci. Je pense qu'on peut faire... non, il y a encore. Non non, non non, pas tout de suite. Il va encore rester quelques instants dehors.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – LE SERVICE FUNÉRAIRE – MODIFICATION DU CALCUL DE LA REDEVANCE

MONSIEUR LE MAIRE

Et c'est toujours Alain LEGRAS, délégation de service public, service funéraire, modification du calcul de la redevance. Alain.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Le Conseil municipal a... a été invité à approuver la révision du contrat de la délégation de service public signé en 2017 avec le service funéraire. Jusqu'ici, la Commune procérait à une redevance fixée à 500 € par an. Désormais, une part variable sera ajoutée, calculée en fonction des résultats financiers de la chambre funéraire de Corbas et de l'activité d'organisation des funérailles, proportionnellement au nombre d'usagers de notre Commune.

Cette modification permettra une rémunération plus juste pour la collectivité basée sur l'activité du... l'activité du délégataire. Par exemple, sur la base des chiffres 2024, la redevance aurait dû être de 3 200 €.

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions particulières ? Alain.

MONSIEUR ALAIN LEGRAS

Eh bien, en conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approver les modifications proposées au rapport, d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces, actes, documents et avenants afférents à cette révision.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

On peut faire rentrer François, s'il vous plaît. Merci.

Et donc, au seuil de ce Conseil municipal, nous avons deux interventions : une par l'opposition et une autre par le groupe Socialiste et apparentés. Je vous laisse la parole.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, je ne vais pas reprendre l'information qui nous a été donnée sur les chats, mais quand même 20 000 chats, ça fait beaucoup. Et je pense qu'il faudrait vérifier vos informations, Mme GIROMAGNY, parce que ça tombe en premier sur Google, mais si vous descendez sur les pages du dessous, vous avez d'autres informations sur ce chiffre...

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

J'ai demandé à ChatGPT, j'ai fait la même chose, j'étais étonné, mais effectivement ça répond à 1 000. Essayez.

Hors micro

MONSIEUR LILIAN MORINON

Fake news.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Non non, pas fake news. Bah, essayez !

MONSIEUR LILIAN MORINON

Alors, si vous voulez parler du...

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, ce que je vous propose, on vérifiera les uns les autres, on avance dans le propos...

MONSIEUR LILIAN MORINON

La gestation chez les chats est de 50 jours et il faut assumer que toutes les... par portée, ce sont des femelles. Bref, allez, on passe à autre chose.

Mon intervention, elle porte malheureusement une fois de plus sur la démocratie à Corbas et la démocratie au sein de cette assemblée, je vais l'illustrer par deux exemples concrets. Le premier, M. le Maire, je vous ai envoyé ma démission du comité pour nos anciens le 24 juin. Ça fait pas 20 000 jours, ça fait 180 jours, trois mois. Et je vous l'ai envoyé à vous et à la présidente du comité, vous m'avez répondu aujourd'hui. Et près de trois mois plus tard, et rien n'a été fait en attendant pour désigner mon remplaçant alors qu'on avait préparé la chose et cette désignation, elle relève du Conseil municipal. Ça fait deux conseils où on devait voter pour remplacer cette position et ça n'a pas été fait. Donc, depuis deux séances, vous aviez l'occasion de le proposer, deux fois vous avez choisi de pas le faire. C'est d'autant plus frappant que lorsque Mme MAKHLOUF avait démissionné de ce même conseil... de ce même comité, pardon, le 9 janvier 2023, son remplaçant avait été acté... acté le 26 janvier, 15 jours après, efficacité record. Mais visiblement, cette efficacité ne s'applique qu'à votre majorité. Pour nous, pour l'opposition, vous faites apparemment traîner volontairement. À situation identique, réaction arbitraire. Et ce faisant, vous vous trompez malheureusement de cible, car c'est pas l'opposition que vous pénalisez ici, c'est le comité pour les anciens. C'est l'ensemble des bénévoles qui s'investissent de manière formidable d'ailleurs pour nos aînés, on le souligne, et c'est eux que vous bloquez. Cette petite politique de l'empêchement ne sert ni la démocratie ni les Corbasiens. Bon, voilà.

Ceci étant dit, le second sujet est plus structurant, c'est le schéma de cohérence territoriale, le SCoT, le SCoT de l'Agglomération lyonnaise, un document qui est fondamental puisqu'il est adopté en mars 2025 et il fixe le cap jusqu'en 2040. Et pour autant, ici, à Corbas, rien, pas de présentation, pas de débat, pas une ligne à l'ordre du jour. Comment accepter qu'un texte qui déterminera notre urbanisme, notre économie, nos mobilités, notre cadre de vie pour 20 ans ne soit même pas discuté dans cette assemblée ?

Après le plan de mobilité qu'on n'a pas débattu, le projet de SAGE où vous avez retiré la délibération en plein milieu d'une séance du Conseil municipal, ce silence démocratique sur le SCoT, ce manque de débat ne semble pas être une omission, c'est un renoncement, car le SCoT, il concerne 73 communes, dont la nôtre. Il façonne l'équilibre entre habitat, emploi, environnement, déplacement. Il dessine l'avenir de Corbas qu'on le veuille ou non. Et il y a plusieurs enjeux.

Le premier, c'est l'économie. Il veut rééquilibrer le développement au-delà du cœur Lyon-Villeurbanne. Il pointe les Portes du Sud comme un territoire qui est moins attractif et à capacité de développement limité, quand bien même Corbas a prouvé sa vitalité sur les emplois avec une création de 1 400 postes. Et si nous ne défendons pas ici notre rôle économique, d'autres le feront à notre place.

Le deuxième enjeu, c'est le foncier. La loi ZAN, zéro artificialisation nette, impose une baisse de 57 % de la consommation d'espaces naturels d'ici 2031. Ça signifie : fini les extensions, place à la densification et au renouvellement urbain. Alors, c'est très bien en théorie, mais à Corbas, densifier, vous l'avez fait, ça veut souvent dire construire toujours plus haut, toujours plus dense, toujours plus vite et les habitants n'en peuvent plus. Le SCoT nous demande d'être sobre, soyons-le vraiment, sobre dans le foncier, mais aussi dans le béton.

Troisième enjeu, la mobilité. Le SCoT veut réduire la voiture individuelle, développer les transports collectifs et bien sûr le vélo, mais pour Corbas, on attend toujours le bus express, le maillage cyclable cohérent, les liaisons efficaces avec la Métropole et les gares SNCF des villes voisines, car réduire la voiture sans alternative crédible, c'est créer de la précarité. Pendant que certains rêvent de la ville perméable, nos habitants, eux, restent coincés dans les bouchons.

Et enfin, le débat démocratique, car c'est pas un dossier uniquement technique, c'est une vision de société. Il parle de logement, de mixité, de sobriété, d'attractivité. Et tout cela, notre Conseil n'a pas eu voix au chapitre. Ce SCoT, il décidera combien de logements seront construits ici, à quelle hauteur, sur quelle terre avec la déclinaison en PLU-H. Il décidera de la forme de notre Ville.

M. le Maire, vous qui aimez à dire que tout est décidé en concentration, pourquoi ne le discutons pas ?

Hors micro

MONSIEUR LILIAN MORINON

Concertation, pardon. Quand l'avenir de Corbas se décide ailleurs, le rôle qui est le vôtre est de défendre ici nos intérêts et celui qui est le nôtre, de l'opposition, c'est celui de le rappeler. Je demande donc et nous demandons au sein du groupe d'opposition que le projet de SCoT et ses implications pour Corbas soient inscrits à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal. Nous devons en débattre, non pas par formalité, mais parce qu'il engage notre identité, notre cadre de vie et la cohérence de notre avenir collectif. Si nous ne débattons pas de notre avenir, d'autres n'en se priveront pas de l'écrire à notre place. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Euh puisque vous avez évoqué votre démission et les mails que vous m'avez adressés, effectivement, je vous ai fait une réponse. Euh tout simplement, j'ai une question : pourquoi vous démissionnez ? Ça, c'est la première.

Et puis, la deuxième, vous me mentez quand même parce que bon, je suis quand même relativement bien informé sur tout ce qui se passe sur cette commune et j'ai cru comprendre que vous étiez un peu absent. Et encore c'est un euphémisme le peu absent, voilà. Et je pense que l'association dont vous faites...

MONSIEUR LILIAN MORINON

... je vais vous répondre.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais attendez, laissez-moi parler. L'association dont vous louez les mérites, et je suis le premier à les reconnaître et je sais à quel point à la fois les adhérents du comité pour nos anciens et les élus majoritairement de la majorité, mais également quelques-uns de l'opposition... même M. COMOLI, sans même avoir été nommé, est même venu donner un coup de main, un coup de main que manifestement, au dire des responsables de cette association, vous avez pas vraiment donné. Alors qu'ici, j'en vois tout autour de cette table qui n'hésitent jamais à aller monter et démonter les tables, mettre les chaises et mettre en place les salles et donner un coup de main à nos anciens. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième, vous parlez de densité urbaine, des tours à cinq étages ou je ne sais quoi, vous êtes très fort sur le sujet, mais c'est un sujet que – dois-je vous le rappeler – vous connaissez très très bien. Et j'aurais même la faiblesse de penser que dans cette salle vous êtes celui qui le connaît le mieux. Voilà, je voulais juste vous dire ça, Monsieur.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Alors, je vais vous répondre puisque vous m'avez posé une question, M. le Maire, quand même, oui. Alors, moi, je suis très étonné que vous me posiez cette question parce que quand Mme MAKHLOUF a démissionné en janvier 2023, on a posé la question...

MONSIEUR LE MAIRE

On parle de M. MORINON.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On a dit que... et vous avez répondu à M. ERACLAS, qui a posé la même question : « Pourquoi elle démissionnait ? » que c'était de l'ordre du privé. Alors, je vous ferai la même réponse.

MONSIEUR LE MAIRE

...réponse que c'est de l'ordre du privé.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Je ne vois pas pourquoi dans votre majorité, vous respectez la propriété... la vie privée des gens et que quand c'est l'opposition, ça n'est pas le cas.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, vous n'avez convaincu personne. Je vais laisser la parole...

Rires

MONSIEUR LE MAIRE

Mais en tout... en tout cas, pas moi.

Je vais laisser la parole à Laurence MOULIN qui fait son intervention. Merci bien.

MADAME LAURENCE MOULIN

Merci, M. le Maire, de me donner la parole pour finir ce Conseil municipal.

Le groupe Socialiste et apparentés souhaite ce soir mettre en avant la richesse des animations proposées depuis la rentrée par la Ville et par le tissu associatif et mettre une petite touche de couleur pour finir cette soirée. Alors, non, je ne vous parlerai pas de violet, c'est un peu facile, mais permettez-moi de vous parler d'Octobre Rose, voilà.

Aujourd'hui, nous avons organisé en lien avec les professionnels de santé, notamment les sages-femmes de la maison médicale Madeleine Brès, un temps de sensibilisation au cancer du sein. Il y avait aussi les Mousquetaires de Corbas – et je tiens vraiment à les remercier – qui nous ont fait découvrir leur action, « Solution Riposte » qui est une action de rééducation post-opératoire pour les personnes qui ont été atteintes du cancer du sein. C'était un chouette moment, voilà, partagé.

Le 29 septembre dernier, les agents de la Ville accompagnés des jeunes du service Jeunesse ont participé à la course de La Scintillante. Comme chaque année, cette participation à la course est toujours un moment fort, fédérateur. Tout le mois d'octobre, de nombreuses associations de Corbas ont mené aussi des actions, les commerces aussi, et il n'y a jamais assez d'actions pour sensibiliser à cette cause ou pour aider financièrement.

La période de rentrée a aussi été extrêmement chargée entre le Forum des associations, les Journées du patrimoine, le Forum sécurité, la Semaine bleue. Oui, la Semaine bleue, toute une semaine consacrée à nos anciens avec différents ateliers, activités, rencontres, temps intergénérationnels proposés par le CCAS et les associations corbasiennes avec en clôture un thé dansant qui a été très apprécié.

Alors, je voudrais aussi remercier Le Polaris, sa nouvelle directrice, pour l'ouverture de saison que nous avons eue le weekend dernier. Merci à eux d'avoir exaucé notre voeu de proposer une culture hors les murs, d'aller vers, de développer des spectacles en extérieur. Nous avons vécu un magnifique moment des prouesses artistiques, de la poésie, de l'humour. Et quelle belle image cette place Charles de Gaulle, souvent décriée, transformée en bal populaire ! Alors, pour ce moment de liesse collective, voilà, ça restera, je crois, dans notre mémoire et dans notre cœur.

Tous ces moments de partage, de convivialité, de lien social représentent toutes les valeurs que l'équipe municipale porte au quotidien et essaie de développer, et qui sont une petite pierre pour le vivre ensemble, car en fait, c'est ça notre objectif, c'est celui du vivre ensemble. C'est apprendre à conjuguer nos individualités pour former un tout plus vaste où chacun d'entre nous trouve sa place tout en respectant celle des autres.

Alors, je souhaite... je nous souhaite, à nous, Corbasiens, encore beaucoup de ces moments. Et soyez assurés de l'énergie que mettra notre équipe pour continuer à proposer et à soutenir les associations dans ces projets.

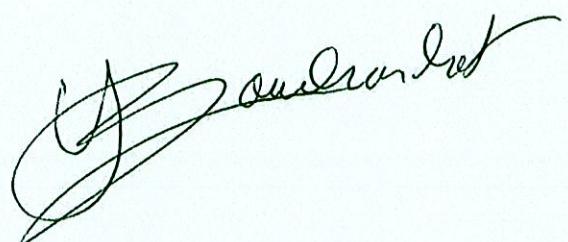
Merci à vous. Bonne soirée.

MONSIEUR LE MAIRE

Eh bien, merci, Laurence, voilà sur cette belle illustration et cette belle note.

Mesdames et messieurs, cher public, je vous souhaite à tous et à toutes une très très belle soirée, une bonne fin de semaine et un bon weekend. Merci.

Guillaume Bauchanlat



Aurélie Villeneuve



Alain VIOLLET



